

SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-uns.org



Avignon, le 13 octobre 2010

Objet : situations des EVS

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En 2006, le SE-UNSA a signé avec Gilles de Robien, alors ministre de l'Education nationale, un protocole, instituant notamment la décharge des directeurs d'école de 4 classes ainsi que l'aide administrative des directeurs d'école.

Depuis quatre ans, cette aide a, sans conteste, facilité le fonctionnement des écoles. Elle s'est révélée d'autant plus nécessaire que les tâches et missions des directeurs se sont encore multipliées et complexifiées depuis.

Les récentes orientations budgétaires contraignent le ministère, à enveloppe constante, à augmenter sa contribution dans la rémunération des emplois aidés. Cette politique semblerait avoir pour effet de supprimer de façon importante ceux consacrés à l'aide administrative des directeurs d'écoles.

Pour le SE-UNSA, cette régression ne serait pas acceptable. D'une part, il y aurait rupture unilatérale d'un engagement ministériel issu d'un accord. D'autre part, ce choix renverrait brutalement vers le chômage ces personnels dans un contexte économique et social difficile.

En tout état de cause, des suppressions de cette aide administrative soumettraient nos collègues à une insupportable pression. Ils manquent déjà de temps et ne parviennent plus à assumer leur mission de façon satisfaisante.

Signataires du protocole, nous n'accepterions pas cette situation et engageons nos collègues à vous faire savoir qu'ils ne peuvent pas se passer de cette aide administrative.

Nous vous demandons de bien vouloir porter toute votre attention sur ce dossier et vous remercions de bien vouloir nous accorder une audience.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de ma considération respectueuse.

Denis OLIVIER
Secrétaire départemental du SE-UNSA du Vaucluse